

Projet de parc éolien Le Plateau à Ruisseau-Ferguson

Dossier : 6211-24-019

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 24 février au 11 avril 2009

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien Le Plateau à Ruisseau Ferguson* par le Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI a pris fin le 11 avril dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 12 février 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 24 février au 11 avril 2009, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet du Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI, une filiale d'Invenergy Canada ULC, consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 138,6 MW. Le promoteur prévoit implanter 60 éoliennes d'une puissance de 2,31 MW chacune sur le territoire non organisé de Ruisseau-Ferguson dans la MRC d'Avignon. Le parc serait localisé à 13 km à l'ouest du centre de la municipalité de l'Ascension-de-Patapédia et à 17 km de la route nationale 132. Il s'étendrait sur environ 12 km de l'ouest vers l'est et sur environ 24 km du nord au sud. Le parc serait entièrement situé en terres publiques sous affectation forestière. Le projet comporterait également la construction de chemins d'accès et de divers aménagements nécessaires au projet, soit les lignes électriques souterraines et aériennes reliant l'ensemble des éoliennes et la mise en place d'un poste de raccordement élévateur de tension à 34,5 kV-315 kV pour intégrer la production d'électricité du parc au réseau d'Hydro-Québec. La majorité du réseau collecteur serait souterrain.

Les travaux de construction pour le parc éolien et le poste de raccordement se dérouleraient sur vingt mois. La mise en service du parc éolien est prévue pour le 1^{er} décembre 2011 et son coût global est estimé à 330 millions de dollars. Un minimum de 51 % des coûts du projet serait investi dans la région administrative de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane.

(Extrait du communiqué émis le 24 février 2009)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

- La stratégie d'installation des éoliennes ;
- la date du début des travaux ;
- l'arrêt des travaux durant la période de chasse à l'automne ;
- les chemins d'accès (la construction, le déneigement, l'ouverture pour accéder aux éoliennes) ;
- l'accès au site du parc éolien à partir de la route 132 (divers scénarios à l'étude) ;
- l'administration des redevances annuelles remises à la population et à la MRC d'Avignon ;
- le montant à payer par le promoteur à titre de loyer puisque le projet serait situé en terres publiques ;
- la modification de certains chiffres dans la présentation du projet faite par le promoteur lors de la séance d'information par rapport à des présentations antérieures ;
- l'utilisation d'un entrepreneur général et le recours à la sous-traitance ;
- la présence d'un agent de liaison consacré au questionnement et à l'information de la population ;

- l'identification des besoins en services (hébergement, restauration, etc.) et la date de diffusion de cette information ;
- la préparation d'un bottin des ressources et des services disponibles localement ;
- l'obligation de privilégier l'embauche locale des travailleurs ;
- les critères établis pour l'obtention d'emplois et les disciplines en demande ;
- le délai entre l'identification des corps d'emploi nécessaires et l'embauche afin de permettre aux gens de se qualifier ou de se préparer en conséquence.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Caisse Desjardins des Monts et Rivières	75, rue Principale à L'Ascension-de-Patapédia
Bureau municipal de Saint-Alexis-de-Matapédia	190, rue Principale

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
26 février 2009		La Voix du Restigouche
27 février 2009	Le Soleil	
27 février 2009	Le Devoir	
19 mars 2009		La Voix du Restigouche

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
24 février 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	182	Site du BAPE
19 mars 2009 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	19 mars 2009
Lieu	Salle municipale, 82, rue Principale à l'Ascension-de-Patapédia
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	M. Frits de Kiewit, Invenenergy Canada M. Joseph Brisebois, Invenenergy Canada M ^{me} Marjolaine Castonguay, Pesca Environnement
Assistance	103 personnes
Durée	Environ 1 h 30

Les relations de presse

Deux médias écrits étaient représentés lors de la séance d'information, *L'Aviron* et *La Voix du Restigouche*, deux hebdomadaires. De plus, un journaliste de la station de radio CIMS était présent à la séance d'information.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par les médias régionaux. On faisait mention des caractéristiques du projet et du déroulement de la séance d'information du 19 mars dernier.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une démarche auprès du Secrétariat aux affaires autochtones a permis d'établir ce fait. Finalement, une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 15 avril 2009

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication